



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023 À 18 H 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 28 août 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette, Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 41.

2023-08-197

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Autorisation de l'évènement Ascot Corner à vélo**
4. **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement de zonage numéro 702**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 août 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-08-198

3.
AUTORISATION DE L'ÉVÈNEMENT ASCOT CORNER À VÉLO :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille avec l'aide de citoyens à l'organisation d'un évènement vélo à Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'évènement Ascot Corner à vélo avec les conditions suivantes :

- La date prévue pour l'évènement n'est pas encore finale, mais il est souhaité le 16 septembre 2023;
- Les départs se feront entre 10h00 et 12h00 et les arrivées entre 12h00 et 13h00;
- Nous visons un maximum de 100 participants répartis en quatre parcours différents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4.

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 702 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 702 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 702 effectué à la séance ordinaire du 7 août 2023 sont annulés, car le projet de règlement a fait l'objet de modifications substantielles

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

6.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à **19 h 18**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

2023-08-199